

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 10 décembre 2013

Président : Monsieur François de MAZIÈRES

Sont présents : M. Claude JAMATI, M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, Mme Dominique CONORT, M. Jacques BELLIER, M. Patrick CONFETTI, M. Michel COLIN, M. Jean-François PEUMERY, M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Françoise GUYARD, M. Alain LOPPINET, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE, M. Alain-Louis MIE, M. Philippe LEJEUNE, Mme Martine ARNAL, Mme Françoise GUILLET, M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET (*pouvoir de M. Jean-Marc LE RUDULIER*), M. Jean-Luc PESSEY (*pouvoir de M. Jean-Roch GAILLET*), M. Patrice PANNETIER, Mme Geneviève MORGUE, M. Etienne DUPONT, M. Hadi HMAMED, Mme Roselyne LECOMTE, M. Pierre-Yves STUCKI, Mme Pascale RENAUD, M. Gilles CURTI, M. Ludovic JAMET, Mme Frédérique KIBLER, M. Philippe LEQUAIN, Mme Odile GUÉRIN, M. Jean-Michel DESCH, M. Marc EMONET, M. Jean-Philippe BARRET, M. Philippe NOYER, Mme Daniella TROCHU, M. Christian MAMY (*pouvoir de M. Bernard DEBAIN*), M. Frédéric BUONO (*pouvoir de Mme Dana SOLECKI*), M. Guy HEMET, M. Christophe BOLLENGIER, M. Alain NOURISSIER (*pouvoirs de Mme Marie-Annick DUCHÊNE et de M. Laurent DELAPORTE*), M. Thierry VOITELLIER (*pouvoir de Mme Marie BOËLLE*), M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS, M. Arnaud MERCIER, Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL (*pouvoir de Mme Marie SENERS*), M. Hervé FLEURY, Mme Christine de la FERTÉ, M. Jean-Michel ISSAKIDIS (*pouvoir de M. Roland de HEAULME*), M. Jean GUILBERT (*pouvoir de Mme Pascale ROCHERON*).

Absents excusés : M. Jean-Marc LE RUDULIER (*pouvoir à M. Georges DUTRUC-ROSSET*), M. Bernard DEBAIN (*pouvoir à M. Christian MAMY*), M. Jean-Roch GAILLET (*pouvoir à M. Jean-Luc PESSEY*), Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, Mme Nathalie KRAMER, Mme Dana SOLECKI (*pouvoir à M. Frédéric BUONO*), M. Olivier FRAUDEAU, Mme Marie-Annick DUCHÊNE (*pouvoir à M. Alain NOURISSIER*), M. Michel BANCAL, M. Michel SAPORTA, Mme Marie BOËLLE (*pouvoir à M. Thierry VOITELLIER*), M. Laurent DELAPORTE (*pouvoir à M. Alain NOURISSIER*), M. Erik LINQUIER, M. François LAMBERT, Mme Marie SENERS (*pouvoir à Mme BOURACHOT-ROUCAYROL*), M. Roland de HEAULME (*pouvoir à M. Jean-Michel ISSAKIDIS*), Mme Pascale ROCHERON (*pouvoir à M. Jean GUILBERT*), M. Michaël THOMAS.

Secrétaire de séance : M. Hadi HMAMED

Date de convocation : 3 décembre 2013

Date d'affichage de la convocation : 3 décembre 2013

Nombre de conseillers en exercice : 74

Nombre de membres présents : 56

Nombre de pouvoirs : 10

Excusés : 8

N° de l'ordre du jour :
2013.12.03 : Décision modificative n°3.

□ M. François de MAZIÈRES, rapporteur, donne lecture de la délibération.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612-11, L 2311-1 et suivants ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 ;

Vu la délibération n°2013-02-03 du Conseil communautaire du 4 février 2013 approuvant le Budget Primitif 2013 ;

Vu la délibération n°2013-06-09 du Conseil communautaire du 25 juin 2013 approuvant le Budget Supplémentaire 2013 ;

Vu la délibération n°2013-09-04 du Conseil communautaire du 24 septembre 2013 approuvant la Décision modificative n°2 ;

La Décision modificative n°3 présente un déséquilibre d'un montant de 3 016 793,65 €, financé par le résultat excédentaire de l'exercice budgétaire 2012 repris dans le Budget Supplémentaire 2013.

Les principaux ajustements 2013 sont les suivants :

1. La section d'investissement

a. Les opérations réelles

- Les recettes :

Le montant du Fonds de Compensation de la TVA au titre des investissements 2012 est réduit de 132 644 € par rapport à l'inscription du BP 2013 suite à la notification.

Afin de procéder à l'amortissement des subventions d'équipement reçues, il convient de modifier l'imputation des subventions du Conseil Général reçues en 2007 et en 2011 visant à financer, d'une part, les subventions pour la construction de logements PLAI-PLUS (Contrat de développement de l'offre résidentielle (CDOR)) et, d'autre part, les instruments de musique des conservatoires. Cette modification de compte budgétaire donne lieu à la comptabilisation d'une recette réelle d'investissement de 3 037 521 € en subventions transférables (et une dépense du même montant pour annuler les subventions non transférables).

- Les dépenses :

Les crédits votés en 2012 et reportés sur l'exercice 2013 pour la réalisation d'un hôtel d'entreprises (2 000 000 €) sont répartis dans le cadre de la décision modificative n°3 entre trois opérations :

- la participation à la SEM PAT en cours de création qui sera en charge de la création d'un hôtel d'entreprises sur Satory (1 600 000 €) ;

- l'avance remboursable à l'INRA en vue d'un projet immobilier d'entreprises liée à la Recherche et au Développement à Jouy-en-Josas (350 000 €) ;
- un appel à projets sur les « fablabs » sous forme de subvention d'équipement (50 000 €) ;

Des crédits supplémentaires sont inscrits pour :

- compléter les travaux du futur siège de Versailles Grand Parc au 6 avenue de Paris (2 500 000 €) ;
- réaliser l'aménagement de la porte de Buc (1 200 000 €) ;
- modifier la comptabilisation des subventions d'équipement reçues en 2007 et en 2011 (3 027 521 €)

b. Les opérations d'ordre

L'amortissement des subventions d'investissements liées aux subventions PLAI-PLUS, aux instruments de musique et aux composteurs se traduit par une dépense d'ordre de 2 433 780,09 € au titre de l'annuité 2013 et de la régularisation des années 2010 à 2012.

Le virement complémentaire de la section de fonctionnement est augmenté de 6 266 424,09 € pour permettre d'équilibrer la section d'investissement.

2. La section de fonctionnement

a. Les opérations réelles

- Les recettes :

En recettes, des crédits supplémentaires sont inscrits :

- pour augmenter la Taxe d'Habitation (1 804 400 €) afin d'ajuster la prévision du BP 2013 à la notification (+109 321 €) et prendre en compte la Taxe d'Habitation de Bailly, Noisy-le-Roi et Rennemoulin non transférée jusqu'à présent par les services fiscaux (1 698 079 €),
- pour tenir compte des rôles supplémentaires de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) perçus au titre des années 2011 et 2012 (227 281 €),
- pour ajuster la prévision du BP 2013 aux notifications fiscales sur l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (29 726 €) et la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (79 232 €),
- pour corriger la prévision du BP 2013 suite aux notifications sur les dotations : dotation de compensation de la part salaires de l'ex-TP (85 670 €), dotation de compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (-10 917 €), Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) (429 602 €).

La Dotation Globale de Fonctionnement s'est révélée supérieure à la prévision du fait de la réduction de la baisse maximale de DGF d'une année sur l'autre. Celle-ci était de 10 % et a été ramenée à 5% en Loi de Finances 2013.

- Les dépenses :

En dépenses, des crédits supplémentaires sont inscrits :

- pour corriger le prélèvement au titre du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (+1 667 428 €) suite au recalcul effectué par la DGFIP afin de prendre en compte le supplément de cotisation sur la valeur ajoutée 2010 non territorialisé et le transfert en 2011 de la TH de Bailly, Noisy-le-Roi et Rennemoulin,
- pour restituer à l'Etat les dégrèvements accordés sur la Taxe sur les surfaces commerciales au titre des exercices 2011 à 2013 (164 715,65 €)

b. Les opérations d'ordre

Le montant de l'amortissement 2013 des subventions d'équipement reçues et la régularisation des années 2010 à 2012 génèrent une recette d'ordre de 2 433 780,09 €.

Le prélèvement vers la section d'investissement est augmenté de 6 266 424,09 € nécessaires à l'équilibre de la section d'investissement.

La section de fonctionnement présente un déséquilibre de 3 016 793,65 € qui est financé par l'excédent budgétaire figurant au Budget Supplémentaire 2013.

Décision Modificative n°3 année 2013 de VGP

SECTION DE FONCTIONNEMENT									
Chap.	Gest.	Fonc.	Article	Serv.	Anten.	Libellé	Dépenses	Recettes	Commentaires
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT							13 099 467,74 €	6 081 774,09 €	
TOTAL PROPOSITIONS NOUVELLES SECTION FONCTIONNEMENT							13 099 467,74 €	6 081 774,09 €	
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (hors virement)							1 832 143,65 €		
ATTENUATIONS DE PRODUITS (chap. 014)							-1 832 143,65 €		
014	FIN	01	73921			Attribution de compensation	-1 582 816,00 €		La DGFIP et la Préfecture ont souhaité que les régularisations d'attribution de compensation 2010-2012 soient comptabilisées de manière distinctes des attributions de compensation 2013.
014	FIN	01	73923			Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)	1 667 428,00 €		La DGFIP a procédé à un recalcul du FNGIR. La part départementale de la TH de Bailly, Nolsy-le-Roi, Rennemoulin n'avait pas été prise en compte en 2011.
014	FIN	01	73928			Autres reversements de fiscalité	1 582 816,00 €		Régularisations 2010-2012 des attributions de compensation votées aux conseils du 25/06/13 et du 20/11/13.
014	FIN	01	7391178			Autres restitutions au titre de dégrèvements sur contributions directes	164 715,65 €		Restitutions à l'Etat d'une fraction de la TASCOM perçue de 2011 à 2013 suite à des dégrèvements
VIREMENT VERS LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (chap. 023)							6 266 424,09 €		
023	FIN	01	023			Virement à la section d'investissement	6 266 424,09 €		
RECETTES DE FONCTIONNEMENT								6 081 774,09 €	
IMPÔTS ET TAXES (chap. 73)								2 143 638,00 €	
73	FIN	01	73111		TH	Taxes foncières et d'habitation		1 807 400,00 €	La part départementale de la TH de Bailly, Nolsy-le-Roi, Rennemoulin n'avait pas été prise en compte en 2011 (1 698 k€). De plus, la notification est légèrement supérieure à la prévision (+109 k€)
73	FIN	01	73111	RSUP	CFE	Taxes foncières et d'habitation		227 281,00 €	Rôles supplémentaires de CFE des années 2011 et 2012
73	FIN	01	73114			Impositions forfaitaires sur les entreprises de		29 726,00 €	La notification est légèrement supérieure à la prévision
73	FIN	01	7321			Attribution de compensation		-143 543,00 €	Changement de nature comptable des régularisations négatives des attributions de compensation 2010-2012 à la demande de la Préfecture et de la DGFIP.
73	FIN	01	7328			Autres reversement de fiscalité		143 543,00 €	
73	ENV	812	7331	PCOO		Taxe d'enlèvement des ordures ménagères		79 232,00 €	La notification est légèrement supérieure à la prévision

SECTION DE FONCTIONNEMENT									
Chap.	Gest.	Forc.	Article	Serv.	Anten.	Libellé	Dépenses	Recettes	Commentaires
DOTATIONS, SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS (chap. 74)								504 355,00 €	
74	FIN	01	7411			TPSALAIRES Dotation forfaitaire		12 465 670,00 €	Changement de nature comptable de la dotation de compensation de la part salaires de l'ex-TP. Le montant notifié est légèrement supérieur au BP 2013 (+85 k€)
74	FIN	01	748314			TPSALAIRES Dotation unique des compensations spécifiques de TP		-12 980 000,00 €	
74	FIN	01	74124			Dotation de base des groupements de communes		429 602,00 €	La notification de la DGF est supérieure à la prévision du BP 2013. La loi de finances 2013 a modifié la garantie de 90 % à 95 %. La baisse maximale de la DGF est de 5 % contre 10 % prévu.
74	FIN	01	748313			Dotation de compensation de la réforme de la TP		10 917,00 €	Recalcul de la DCRTP par la DGFIP notifié le 18 novembre 2013
OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION (chap.042)								2 433 780,09 €	
042	FIN	01	777			AMORT Quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat		2 433 780,09 €	Amortissement 2013 et régularisation 2010-2012 des subventions d'équipements reçues. Les subventions sont amorties sur la même durée que les biens financés (subventions logements sociaux PLAI-PLUS, instruments de musique, composteurs)

SECTION D'INVESTISSEMENT									
							Dépenses	Recettes	Commentaires
RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors virement)								2 904 877,00 €	
Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves								-132 644,00 €	
10	FIN	01	10222			Fonds de compensation de la TVA		-132 644,00 €	Ajustement de la prévision budgétaire (950 650 €) avec le montant perçu sur l'exercice 2013 (818 006 €) au titre des dépenses réalisées en 2012.
Chapitre 13 : Subventions d'investissement reçues								3 037 521,00 €	
13	FIN	70	1313			MODIF	Subvention d'équipement transférables	3 029 000,00 €	Réimputation des subventions reçues du Conseil Général en 2007 et 2011 (CEDOR, instruments de musique) pour procéder à leur amortissement
13	FIN	3111	1313			MODIF		935,00 €	
13	FIN	3112	1313			MODIF		839,00 €	
13	FIN	3114	1313			MODIF		4 615,00 €	
13	FIN	3115	1313			MODIF		2 132,00 €	
13	DECO	901	1322	3LOC	32PEPINIE R	Subvention non transférable de la Région		-105 029,51 €	Changement des natures comptables des subventions perçues du Département et de la Région pour la construction de la pépinière (reports 2011), afin de procéder à l'amortissement des subventions sur la même durée que le bâtiment.
13	DECO	901	1323	3LOC	32PEPINIE R	Subvention non transférable du Département		-350 000,00 €	
13	DECO	901	1312	3LOC	32PEPINIE R	Subvention transférable de la Région		105 029,51 €	
13	DECO	901	1313	3LOC	32PEPINIE R	Subvention transférable du Département		350 000,00 €	
VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (chapitre 021)								6 266 424,09 €	
021	FIN	01	021			Virement de la section de fonctionnement		6 266 424,09 €	

décision modificative n°3 année 2013 de VGP

SECTION D'INVESTISSEMENT							Dépenses	Recettes	Commentaires
TOTAL PROPOSITIONS NOUVELLES SECTION D'INVESTISSEMENT :							9 171 301,09 €	9 171 301,09 €	
Chap.	Gest.	Forc.	Article	Serv.	Anten.				
DEPENSES D'INVESTISSEMENT							9 171 301,09 €		
Chapitre 13 : Subventions d'investissement							3 037 521,00 €		
13	FIN	70	1323		MODIF	3 029 000,00 €			
13	FIN	3111	1323		MODIF	935,00 €		Réimputation des subventions reçues du Conseil Général en 2007 et 2011 (CDOR, instruments de musique) pour procéder à leur amortissement	
13	FIN	3112	1323		MODIF	839,00 €			
13	FIN	3114	1323		MODIF	4 615,00 €			
13	FIN	3115	1323		MODIF	2 132,00 €			
Chapitre 204 : Subventions d'équipement							50 000,00 €		
204	DECO	90	20421	NOE	FABLABS	50 000,00 €		Appel à projets sur les fablabs (laboratoire industriel utilisant des imprimantes 3D)	
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles							-2 000 000,00 €		
21	DECO	90	2115		HOTEL	Terrains bâtis	-2 000 000,00 €	Répartition des crédits votés entre la participation à la SEM en charge de la construction de l'hôtel d'entreprises sur Satory (1 500 000 €) et la contribution à l'INRA de Jouy-en-Josas pour la mini-pépinière d'entreprises (350 000 €)	
Chapitre 26 : Participations et créances rattachées à des participations							1 600 000,00 €		
26	DECO	90	261	NOE	HOTEL	Titres et participations	1 600 000,00 €	Participation à la SEM chargée de la construction d'un hôtel d'entreprises sur Satory	
Chapitre 27 : Autres immobilisations financières							350 000,00 €		
27	DECO	90	27638	NOE	INRA	Créances immobilisées sur des autres établissements publics	350 000,00 €	Subvention sous forme d'avance remboursable à l'INRA de Jouy-en-Josas pour la construction d'un bâtiment destiné à l'accueil d'entreprises	
Chapitre n° 458104 : Opération sous mandat siège de VGP							2 500 000,00 €		
458104	CONST	020	458104		SIEGEVGP	Opération sous mandat : siège de VGP	2 500 000,00 €	Complément des travaux du futur siège de VGP au 6 avenue de Paris à Versailles	
Chapitre n° 458112 : Opération sous mandat siège de VGP							1 200 000,00 €		
458112	DEPL	815	458112		PORTBUC	Opération sous mandat : aménagement de la porte de Buc	1 200 000,00 €	Aménagement de la porte de Buc	
Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections							2 433 760,09 €		
040	FIN	01	13613		AMORT	Subventions d'équipement départementales transférées au compte de résultat	2 433 760,09 €	Amortissement 2013 et régularisation 2010-2012 des subventions d'équipements reçues. Les subventions sont amorties sur la même durée que les biens financés (subventions logements sociaux PLAI-PLUS, instruments de musique, composteurs)	

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2013

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) adopte la *Décision modificative n°3 du budget principal de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour 2013 telle que présentée dans la maquette règlementaire ;*
- 2) précise que le budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc est voté par chapitre ;
- 3) arrête les balances aux chiffres suivants :

BUDGET VERSAILLES GRAND PARC	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Propositions nouvelles	1 832 143,65	2 647 994,00	6 737 521,00	2 904 877,00
Amortissement des subventions reçues		2 433 780,09	2 433 780,09	
Autofinancement (virement complémentaire)	6 266 424,09			6 266 424,09
TOTAL GENERAL	8 098 567,74	5 081 774,09	9 171 301,09	9 171 301,09

FONDS LIBRES APRES DM N°3	-3 016 793,65
--------------------------------------	----------------------

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 56

Suffrages exprimés : 66 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.



Pour le Président,
Par délégation,

Olivier BERTHELOT
Directeur Général des Services